

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALEY Franck – PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - MOUTON Rachel - BEAUDOU Benoît – BEAUVAIS Romuald - DHELLEMMES Anne - COSTES Bruno - KLYSZ Didier – BASQUIN Odile

Ayant donné pouvoir : Benoît RABOT à Laurence TARQUIS - Guillaume BEN à Honoré NOUVEL - Corinne DUFILS JUANOLA à Laurence DEGERS - Nathalie CROSTA à Nathalie FAYE - Yann KERGOULAY à Benoît BEAUDOU - Nathalie NICOLAÏDES à Bruno COSTES - Gilles ROUX à Odile BASQUIN – Marion JOUAN RENAUD à Nicolas DELPEUCH- LACAMBRA-ROUCH Béatrice à Romuald BEAUVAIS

Étaient absents : aucune absence

Secrétaire de séance : Fanny PRADIER

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du service juridique et assemblées – Fanny BEGGIATO, responsable du Pôle Vie locale

Date de la convocation : 23 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

1. FINANCES – Tarifs TLPE 2026

2. FINANCES – Ajustement d'une affectation comptable sur l'exercice antérieur

3. DOMAINE – Rétrocession des espaces verts du lotissement : les Balcons de Bouconne

4. MEDIATHEQUE – Convention Marathon des Mots

5. MEDIATHEQUE – Convention Partir en Livre

6. MEDIATHEQUE – Contrat de spectacle « Eau là là »

7. FINANCES – Tarifs de la saison 2025-2026 pour l'ECP

8. FINANCES – Modification des tarifs de location du TMP

9. DOMAINE – Contrat de location type pour le TMP

10. DOMAINE – Convention d'occupation de locaux communaux par les associations

11. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – Avenant à la convention PEDT

12. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – PATRIMOINE – Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

13. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent adjoint administratif

14. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

15. ADMINISTRATION – Tirage au sort des jurés d'assises

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Questions diverses

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Mme CORTIJO, Maire

Nous constatons la montée de Madame Anne DHELLEMMES en tant que conseillère municipale puisque Monsieur MASSIN avait présenté sa démission le 9 avril 2025 par courrier. Selon les dispositions de l'article L2121, nous avons demandé à Madame Anne DHELLEMMES si elle souhaitait monter au Conseil municipal puisque c'était la suivante. Elle a accepté.

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire

Nous sommes maintenant obligés de demander ce type de scrutin. Les votes des délibérations se font habituellement au scrutin dit public. Il peut être noté dans le procès-verbal le sens des votes et le nom des élus lors des abstentions ou vote contraire (article L2121-21 du CGCT). Ce type de scrutin n'est pas un scrutin par défaut, mais il relève d'une demande expresse du quart des membres présents a minima. C'est pourquoi il est nécessaire avant de débiter le Conseil municipal de se prononcer sur le type de scrutin que nous adopterons ce soir. Je sou mets cette proposition au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Madame Fanny PRADIER comme Secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire

S'agissant des décisions prises en vertu des dispositions de l'article L2122, il y a eu :

- trois renouvellements de concessions funéraires dans le cimetière du Balardou pour un montant global de 1 620 euros ;
- la vente d'une concession funéraire au cimetière d'Ensaïoyo pour un montant de 540 euros.

Nous avons également une décision de modification de la régie de recettes pour les droits de place permettant la création d'un compte DFT. C'est un compte de dépôt de fonds au Trésor pour l'agent régisseur auprès du Trésor public afin de fluidifier le fonctionnement de ladite régie.

Nous avons eu la création d'une régie municipale pour la Commune pour l'encaissement des produits suivants :

- le prix des repas de la cantine comprenant les repas et animations interclasses,
- le prix de la garderie périscolaire ;
- le prix de la vente des pièges à moustiques.

S'agissant de l'acquisition de pièges à moustiques, nous avons une décision du Maire permettant aux Pibracaises et Pibracais d'acquérir des pièges à moustiques à tarif préférentiel.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des remarques ou des questions quant à ce procès-verbal ? (Non) Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

1. FINANCES – Tarifs TLPE 2026

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est une délibération dont vous avez maintenant tous l'habitude. Il s'agit de voter les taux de la taxe locale pour la publicité extérieure. Celle-ci concerne à la fois les enseignes entre 12 et 50 m² ou supérieures à 50 m², et les dispositifs publicitaires déclinés en numériques et non numériques, supérieurs ou inférieurs à 50 m².

Le régime de la taxe locale de la publicité extérieure suit l'inflation. Nous délibérons donc chaque année. Il s'agit ici de délibérer pour les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026. L'inflation prise en compte est celle de N-1 à 1,8 %. Comme nous le faisons régulièrement chaque année, nous proposons d'appliquer les tarifs maximums parce que nous sommes dans une agglomération supérieure à 50 000 habitants et 200 000 habitants pour le PCI.

Madame le Maire propose d'appliquer ces tarifs maximum :

- pour le dispositif publicitaire non numérique :
 - o inférieur à 50 m² : 24,80 euros ;
 - o supérieur à 50 m² : 49,70 euros ;
- pour les pré-enseignes :
 - o inférieures à 50 m² : 74,70 euros ;
 - o supérieures à 50 m² : 147,50 euros ;
- pour les enseignes :
 - o inférieures à 12 m² : 24,80 euros ;
 - o entre 12 et 50 m² : 49,70 euros ;
 - o supérieures à 50 m² : 99,50 euros.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup. Avant de continuer, je vous prie d'observer l'arrivée de Monsieur Bruno COSTES à 18 h 40. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC50 « FINANCES » Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'exercice 2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

2. FINANCES - Ajustement d'une affectation comptable sur l'exercice antérieur

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une opération qui n'est pas classique puisque ce n'est pas nous qui provoquons les écritures, ce sera le Trésor public, notamment la Direction régionale des finances publiques. Le compte administratif de 2024 étant dépassé, nous ne pouvons plus revenir dessus. On demande à la trésorerie de faire une correction pour imputer 24 336,24 euros en section de fonctionnement. On ne peut pas le faire par un titre, c'est une correction comptable. Le comptable va la faire. Il a besoin d'une délibération de notre Conseil municipal à cette hauteur, ce qui va augmenter le résultat de fonctionnement. Vous vous souvenez que nous avons déjà eu un très, très bon résultat. En réalité, il est encore meilleur avec cette opération rétroactive.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Monsieur ROUX nous avait posé une question lors de la dernière commission permanente. Il nous avait demandé si les recettes de TLPE étaient en augmentation. Effectivement, les recettes de la TLPE sont en augmentation de 36 % par rapport à l'année dernière. Avez-vous des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Bonsoir à tous. Je vous prie de m'excuser pour ce léger retard. Au-delà des ajustements techniques, pouvez-vous nous donner la raison de cette modification ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Cette erreur provient du fait que la CAF nous avait versé cette somme-là avec un intitulé comme s'il s'agissait d'une subvention d'investissement. Très normalement, nous l'avions passée en investissement. Effectivement, cela augmente le solde positif de l'investissement. Comme il s'agit de fonctionnement, cela le diminuait, d'où la raison que j'évoquais tout à l'heure informant qu'il s'agit d'une augmentation de notre résultat de fonctionnement. C'est une imputation comptable.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC51 « FINANCES » Ajustement d'une affectation sur l'exercice antérieur
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

3. DOMAINE - Rétrocession des espaces verts du lotissement : les Balcons de Bouconne

Mme CORTIJO, Maire

Ce sont les Balcons de Bouconne et non pas les Jardins de Bouconne, tel qu'indiqué dans l'intitulé de la délibération et l'ordre du jour envoyé par mail. Je vous prie de bien vouloir nous excuser. La rétrocession d'un euro est due par la Commune, mais ne sera pas payée au regard de la modicité de l'opération envisagée.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Il faut savoir que toute la partie concernant la voirie a déjà été prise en charge par Toulouse Métropole lors d'une délibération de 2021. Les colotis du lotissement ont demandé la rétrocession des espaces verts à la Commune. Cette demande a été appuyée par le lotisseur Sud-Ouest Immobilier. La Commune accepte de prendre en charge ces espaces verts, sachant qu'ils sont sur deux zones cadastrales qui, au total, font exactement 1000 m². Au regard de la faible superficie à entretenir, nous acceptons cette prise en charge. Je précise à l'attention des futurs lotissements que la Commune n'a pas l'intention de prendre en charge les futurs espaces verts qui pourraient nous être demandés compte tenu des coûts d'entretien que cela pourrait représenter. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pouvez-vous nous préciser où cela se trouve exactement ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Les Balcons de Bouconne se situent Chemin de la Naouzo, après le Chemin de Lasserre, donc quasiment limitrophe de la commune de Brax.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Cela se situe-t-il en bout d'impasse ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Non, c'est à peu près situé en milieu de voie.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC52 « DOMAINE » Rétrocession des espaces verts du lotissement : les Balcons de Bouconne
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

4. MEDIATHEQUE - Convention Marathon des Mots

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Nous pouvons passer les deux délibérations en même temps.

Cela est fait chaque année puisque la médiathèque s'inscrit dans les deux dispositifs. Nous passons une convention avec l'association de Toulouse Le Marathon du Livre dans le cadre du Marathon des Mots 2025. Ce festival a lieu sur toute l'agglomération toulousaine. Il nous est proposé de faire venir gratuitement à la médiathèque un comédien qui va lire des textes. Cette année, il a été défini que ce soit le livre *Le mage du Kremlin* de Giuliano DA EMPOLI dont il sera donné lecture par Alain DAFFOS le 24 juin 2025 à 20 h 30 à la médiathèque. Nous signons chaque année une convention dans ce cadre-là. Nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 202506DEAC53 « MEDIATHEQUE » Convention avec l'association Toulouse le Marathon du livre dans le cadre du festival 2025 Marathon des mots
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

5. MEDIATHEQUE - Convention Partir en Livre

La deuxième convention est dans le cadre du Festival du livre jeunesse Occitanie pour Partir en Livre. Cette année, c'est « Crée ta bande dessinée ». Cette opération aura lieu le 21 juin. Elle est ouverte aux enfants de dix ans et plus. Elle leur permettra de créer leurs propres bandes dessinées dans un atelier BD. Nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Festival.

Mme CORTIJO, Maire

Lors de la Commission permanente, Monsieur ROUX nous avait demandé le coût pour la Commune du spectacle Le Marathon des Mots. Il n'y a pas de coût pour la Commune si ce n'est le paiement des frais de déplacement du comédien qui s'élèvent à 14,72 euros.

Sur le deuxième point, le Festival du Livre, Monsieur ROUX avait également demandé le coût pris en charge par Toulouse Métropole. Il n'y a pas de coût pour la Commune, tout est pris en charge par Toulouse Métropole. Un atelier coûte entre 250 et 600 euros. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC54 « MEDIATHEQUE » Convention avec l'association le Festival du livre de jeunesse Occitanie : Partir en Livre 2025
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

6. MEDIATHEQUE – Contrat de spectacle « Eau là là »

Mme FAYE, Conseillère Municipale

Le spectacle « Eau là là » aura lieu au mois d'octobre. Il est proposé par la Compagnie Amapola. C'est un contrat de cession. Le coût est de 750 euros. Vous êtes invités à autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

Mme CORTIJO, Maire

Je fais également part à Monsieur ROUX que ce coût s'élève à 750 euros. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC55 « MEDIATHEQUE » Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

7. FINANCES - Tarifs de la saison 2025-2026 pour l'ECP

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Il convient de passer la grille des tarifs pour la programmation de 13 spectacles pour la saison 2025-2026. Ces tarifs ont été approuvés en ECP (Espace Culturel de Pibrac) lors de la séance du 20 mai 2025. Vous retrouvez la formule classique du tableau avec les titres des spectacles dont vous pouvez déjà aller voir les détails sur le site Internet. Dès que ces tarifs seront votés, la billetterie pourra être ouverte. Vous allez retrouver toutes les présentations dans le livret culturel qui sera présenté au mois de juin.

Dans ce tableau, vous retrouvez les quatre colonnes habituelles (tarif normal, réduit 1, réduit 2, réduit 3) avec les définitions en dessous. La nouveauté cette année est que le tarif réduit 1 est ouvert aux résidents de Pibrac et également aux plus de 67 ans, ceci dans le cadre de la politique d'accompagnement à l'accès à la culture et aux spectacles. Comme cela a été fait à l'ECP, nous avons décidé de présenter à votre approbation cette possibilité pour faciliter l'accès des Pibracais à la programmation. Je ne vous relis pas le détail, les définitions n'ont pas changé, notamment le tarif scolaire de 6 euros pour les représentations et toujours une possibilité pour le Directeur du théâtre d'agir en conséquence. Il s'agit donc d'approuver les tarifs du Théâtre Musical de Pibrac pour la saison 2025-2026.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Bonsoir à tous. J'ai juste une petite question sur le tarif dédié aux Pibracais. C'est sur la formule une seule place, mais pas si on en prend trois puisqu'il y a déjà un tarif réduit. Ou alors, on aurait pu imaginer que les Pibracais avaient une remise pour toutes les formules.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Ils ont la remise pour toutes les formules.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce n'est pas ce que dit le tableau.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je n'ai pas compris votre question, expliquez-moi. Je suis désolée.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Vous nous avez dit que les Pibracais avaient un tarif spécifique, donc c'est pour l'achat d'une place.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Oui, c'est pour l'achat d'une place.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Maintenant, quand il y a d'autres tarifs, c'est-à-dire s'ils prennent trois ou quatre places, etc., y a-t-il une remise spécifique ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Non, c'est le même tarif.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

On considère que c'est pour inciter à venir au moins une fois.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Au moins une fois.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je voulais revenir sur le fait d'avoir une réduction pour les plus de 67 ans. Pourquoi ce point de repère ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Cet âge a été choisi par rapport à tous les autres dispositifs de la Commune, que ce soit pour le repas des aînés, tout ce qui est pratiqué au CCAS, etc., de façon à avoir une harmonisation. C'est 67 ans partout sur la politique senior.

Mme CORTIJO, Maire

C'est une politique senior, 67 ans.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Aucun lien avec le départ de l'âge à la retraite ?

Mme CORTIJO, Maire

Non.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas anticipé ! On en déduit ce qu'on veut bien en déduire.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC56 « FINANCES » Tarifs de la billetterie de la saison 2025-2026 du Théâtre Musical de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

8. FINANCES - Modification des tarifs de location du TMP

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Il convient de voir deux aspects dans cette question de location du TMP puisque depuis 2006, il existait la possibilité de faire une location de l'ensemble de la structure avec des tarifs qui n'avaient pas évolué.

Sur un premier tableau, vous avez l'actualisation des tarifs pour la location de l'ensemble avec une action des tarifs dégressifs, si c'est une journée, deux journées, trois journées ou quatre journées. Quand on parle de l'ensemble, c'est la salle du haut et la salle Petit TMP. Ensuite, il a été créé un tarif de location pour la salle Petit TMP.

Il fallait revoir les tarifs de l'intégralité parce qu'il fallait correspondre un petit peu aux évolutions des coûts des fluides et de l'inflation. Ensuite, pour répondre à des besoins pour du spectacle jeune public, la salle Petit TMP est plus adaptée ainsi que pour accueillir des petites compagnies pour avoir une véritable programmation dans la salle Petit TMP. Pour reprendre aussi une ou deux suggestions de votre équipe formulées lors d'un précédent CM, nous avons mis en place cette grille de tarification également dégressive sur une journée à quatre journées.

Nous verrons ensuite les conventions qui correspondent à l'usage. Par le biais de cette délibération, nous demandons de soumettre ces tarifs au vote.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une petite question quant à la pratique puisque la location du petit TMP n'avait pas pu avoir lieu pour des raisons de sécurité et on ne pouvait louer que l'ensemble et pas les deux dissociés. Ce point a-t-il évolué ou a-t-il été résolu lors des commissions de sécurité ? La deuxième question est que cela veut dire qu'on pourrait avoir une location dans la salle du haut et une location dans la salle du bas le même jour.

Mme CORTIJO, Maire

Je vais laisser répondre Laurence, mais pour la question de sécurité, cela veut dire que pour tout l'ensemble il n'y avait pas de problème de sécurité ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

On pouvait tout louer, mais on ne pouvait pas dissocier les deux éléments parce qu'il y avait un problème de sortie de secours du fait des changements qui avaient eu lieu à différentes époques et liées à l'escalier.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

C'est lié à l'escalier du fond qui monte. Nous avons évoqué ce sujet parce qu'il y avait un problème avec la commission de sécurité. On nous avait dit que c'était tout ou rien. Dans le tout, on pouvait louer le haut sans se servir du bas, mais on ne pouvait pas louer le bas sans avoir l'intégralité. Louer le bas revenait à bloquer tout le théâtre. La problématique de sécurité était liée à l'escalier au fond de la salle, en bas à droite et qui permet de monter et de rejoindre le haut et les bureaux.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Ces sujets ont été étudiés par les services techniques et la direction du TMP, d'où la convention présentée dans les délibérations suivantes où il est bien spécifié que la location pour une compagnie ne comporte que la partie du bas avec l'accès aux sanitaires, etc., mais que le reste en haut est fermé. Il n'y a pas eu d'opposition avec des questions de convention de sécurité. Ces points-là n'ont pas été soulevés par les techniciens qui ont mis en place ces actions.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, ce qui est classé ERP, c'est le théâtre. La salle du bas n'est pas classée ERP. Si vous dissociez la salle du bas du haut, vous avez un problème. Il faut refaire une commission de sécurité sur chacun des locaux. Il y a un point à vérifier.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Madame le Maire, je vous engage à bien faire attention à cela parce que ce que vient de dire Bruno est important. Dans les classements, on était complètement liés à cela. La salle est en contrebas et il y avait une histoire d'évacuation. Si c'est réglé, c'est tant mieux. Je trouve très bien de pouvoir louer la salle du bas. Par contre, comme vient de le dire Odile BASQUIN, puisqu'on peut louer la salle du bas seule ou on peut louer l'ensemble, il pourrait aussi y avoir la possibilité, notamment entre mai et juin où ce n'est pas mal demandé, de louer le bas et le haut en même temps, mais par deux troupes différentes ou deux associations différentes.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, mais s'il y a un problème de sécurité...

M. KLYSZ, Conseiller Municipal
S'il est levé, la question ne se pose justement plus.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Si on a la possibilité de louer les deux et qu'on est en recherche de revenus, il ne faut pas se priver de la possibilité de louer le bas.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal
Cela n'arrivera peut-être pas tous les ans.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Il faut savoir que c'est disponible à la location.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Nous vérifierons. Là, on parle d'une location avec un tarif, mais vu que les spectacles se faisaient déjà auparavant sur des structures dont le lieu était mis à disposition. Je parle sous contrôle de Denis LE BOT, je pense que cela ne posait aucun problème de ce côté-là. Et après, sur la question de faire un événement en haut et un événement en bas, on va laisser le soin à nos techniciens de gérer ces aspects pour les questions d'insonorisation, de bruit, de gêne qu'il peut y avoir entre le haut et le bas. En général, deux événements en même temps, ce n'est pas gérable puisqu'il y a du bruit. Par contre, cela ouvre quand même beaucoup le champ des possibles de passer cette grille tarifaire.

Mme CORTIJO, Maire
Tout cela est donc à vérifier. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Quand vous allez louer ou prêter les deux locaux, je suppose que vous associez le personnel correspondant puisqu'il y a quand même une notion de support à l'utilisation de ces locaux.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Tout à fait, ce n'est pas de la location pour « n'importe quoi ». C'est vraiment pour de l'activité culturelle pilotée par nos techniciens puisque quand même, en bas, il y a aussi une structure. Les techniciens vont étudier la faisabilité. Il y a une armoire spécifique pour le son, etc. C'est vraiment piloté par l'équipe du TMP et les choix techniques ne seront jamais faits sans que ce soit eux qui les valident et qui les font.

M. COSTES, Conseiller Municipal
A partir du moment où vous avez une grille tarifaire qui est parfaitement claire, je suppose qu'elle va être intégrée dans la comptabilisation des charges supplétives des supports offerts aux associations. Il n'y a pas que des extérieurs qui sont utilisateurs de ces salles. Je souhaiterais que cela puisse être comptabilisé comme charges supplétives dans l'ensemble des supports ou des aides consenties par la Ville auprès des associations puisque quand on fait le total, cela va significativement augmenter le taux de support de la Ville vis-à-vis de ces tiers associatifs.

Mme CORTIJO, Maire
Merci, Monsieur COSTES. C'est effectivement le cas parce que sinon, cela serait considéré comme un avantage en nature. Comme on remet tout à plat, c'est le cas, cela va être rentré. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC57 « FINANCES » Tarifs de location du Théâtre Musical de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

9. DOMAINE - Contrat de location type pour le TMP

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Par le biais de cette délibération, nous vous proposons les contrats-types qui vont servir de support à ces locations :

- un contrat de location pour l'ensemble de l'établissement TMP ;
- un contrat de location pour la seule salle du Petit TMP.

Il s'agit d'une mise en location d'équipements communaux. Le Conseil municipal est dans l'obligation de délibérer pour cela. Vous trouverez à l'intérieur le détail des obligations des uns et des autres et ce à quoi vous

faisiez référence, Monsieur COSTES, sur la vérification et le travail des techniciens du TMP. Je ne vais peut-être pas relire ces contrats, j'imagine que vous les avez étudiés. S'il y a des questions, on reste à votre écoute.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'avais simplement une question parce qu'en regardant la convention, il y a une caution de 500 euros. Eu égard à la location des locaux et du matériel technique que cela implique, je sais bien que cela va être utilisé sous couvert des techniciens, mais je trouve que le niveau de caution est faible. C'est ce qu'on demande pour une location de voiture. C'est quand même un équipement de bonne figure. J'aurais mis un niveau de caution plus élevé, mais c'est à vous de décider. C'est simplement une suggestion puisque cela vise à être prêté à des tiers, je pense à des entreprises ou autres.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Ce montant a été déterminé par notre Directeur du théâtre qui connaît parfaitement bien la demande. Il faut aussi que cela reste incitatif parce que le but, ce ne sont pas des entreprises, ce sont aussi des compagnies, des actions, du théâtre, des spectacles pour de la programmation petite enfance puisque cette salle est plus adaptée. C'est sur le conseil du Directeur du théâtre que nous avons opté pour ce montant de 500 euros parce qu'il connaît très bien la demande.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC58 « DOMAINE » Contrats de location type du Théâtre Musical de Pibrac et de la salle du petit théâtre.
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

10. DOMAINE - Convention d'occupation de locaux communaux par les associations

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons 12 conventions jointes au projet de délibération.

M. DELPEUCH, Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique de soutien de la vie associative, la Ville de Pibrac met à disposition de certaines associations des locaux communaux pour un usage exclusif. Cette mise à disposition de locaux équivaut à une subvention en nature auprès des associations concernées. Afin d'encadrer juridiquement ces mises à disposition, les conventions établissent l'usage prévu de ces locaux, les conditions d'usage et d'entretien et la durée de ces conventions. Douze associations sont concernées :

- Act en Rue,
- Round Club Pibrac, savate, boxe française ;
- Entraide Partage et Travail ;
- Figaro and Co ;
- Comité local de la Fédération nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ;
- l'Union sportive Pibrac Football ;
- la Maison des jeunes et de la culture de Pibrac ;
- la Pétanque pibracaise ;
- Les Restos du cœur « Relais du cœur de la Haute-Garonne » ;
- Pibrac Roller Skating ;
- Secours Catholique-Caritas France délégation Ariège Garonne ;
- le Tennis Club de Pibrac.

L'idée est que le Conseil municipal délibère pour que Madame le Maire puisse signer ces conventions.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours dans la même veine de ce que je viens d'exprimer sur les charges supplétives, les conventions sont bien, mais en aucun cas, vous ne faites mention d'une valorisation de cette mise à disposition des locaux. Un prêt de salle n'est pas équivalent à un prêt d'un court de tennis ou de différentes installations sportives. Je ne sais pas comment vous allez valoriser chacun des locaux mis à disposition au titre des charges supplétives. C'est un des éléments que je voulais souligner parce que je pense qu'il faut être tout à fait transparent. Cela correspond à un niveau d'occupation. Des salles sont chauffées, d'autres le sont moins et des salles sont grandes, d'autres le sont moins, etc. Vous avez des installations sportives et la mise à disposition de ces locaux ne représente pas le même montant de soutien en nature que la Ville consent vis-à-vis de ces associations. Cela nécessite d'avoir une transparence complète vis-à-vis de la Ville, des habitants et des associations, et cela vaut le coup de le mentionner quelque part. Je comprends que vous ne vouliez pas le mentionner sur une convention, mais peut-être un récapitulatif ou une sorte de grille qui permettrait à chacun de s'y reconnaître pour évaluer le montant des charges supplétives.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, mais nous allons le faire par courrier indépendant à chaque association. Merci pour votre question, mais je pense que vous l'aviez déjà posée au CVA et c'est la même réponse.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Au CVA, et si je peux me permettre de compléter, Madame le Maire, sur les précédents Conseils municipaux. Nous vous avons expliqué que c'était un travail long en fonction du lieu et de tous les paramètres. Nous avons maintenant un service qui pilote tous ces aspects. Par le biais de Madame la DGS, je remercie tous les agents qui travaillent parce que pour faire ces conventions, c'était beaucoup de travail, parce que là, c'était un lien entre le service qui pilote les associations, le service comptable et le service juridique. Le service comptable a travaillé finement par rapport au lieu avec les coûts et pour ne pas les intégrer dans ces conventions, ces éléments vont être intégrés chaque année sur les lettres que vont recevoir les structures avec le détail précis des subventions en nature, des subventions en argent, etc., afin que chacune mesure bien tout ce que la Commune apporte. Effectivement, c'est long, mais c'est bien pris en compte et ce travail est en cours.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur KLYSZ.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Je reviens un tout petit peu en arrière sur ce que nous avons dit avant parce que je viens de repasser rapidement les deux contrats de location et je voulais juste mentionner que celui qui inclut le TMP total rappelle la réglementation et l'obligation du respect de la réglementation ERP. Le contrat de location de la petite salle, donc la salle du théâtre en bas du TMP, n'appelle pas au respect de la réglementation ERP. Si on n'appelle pas le respect de la réglementation ERP, nous sommes peut-être hors des clous et cela ne pose peut-être pas de problème. Maintenant, comme c'est un établissement municipal, je pense que vous avez tout intérêt, Madame le Maire, à faire attention à cela.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur LE BOT.

M. LE BOT, Conseiller Municipal

Je rencontre le SDIS ce vendredi à l'occasion d'une visite à l'EH#PAD de la Houlette et j'en profiterai pour lui poser la question. S'il ne peut pas me donner la réponse, je lui demanderais les procédures à mener pour avoir une réponse écrite à ce sujet. Effectivement, pour le moment, l'ERP, c'est l'ensemble du bâtiment, donc si on dissocie l'utilisation, il y aura automatiquement à le doter, même si c'est le même ERP. On a d'autres cas où on peut avoir un ERP avec différentes utilisations. Par exemple, Le Bois de la Barthe, c'est un ERP. La maternelle, le primaire et la cantine centralisée, c'est un seul ERP alors qu'il y a trois utilisations différentes. Je vais voir avec eux.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

A tout le moins, c'est de le rappeler dans le contrat de location parce qu'après, toutes les obligations vont suivre, c'est normal.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Messieurs. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours dans ce que je viens d'exprimer puisque Madame DÉGERS vient de souligner que ces éléments d'évaluation des charges supplétives seront communiqués aux associations, dès que le tableau récapitulatif est

fait, si vous pouviez en faire part au Conseil municipal et le rendre public et transparent parce que cela va significativement modifier le tableau des subventions octroyées aux associations. Je pense que ce serait bien de faire un topo complet entre la subvention en nature fonctionnement au projet et la subvention accordée au titre des charges supplétives de manière à avoir une transparence complète pour l'ensemble des citoyens.

Mme CORTIJO, Maire

OK. Merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC59 « DOMAINE » Convention d'occupation de locaux communaux par les associations

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

11. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - Avenant à la convention PEDT

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

En septembre 2022, nous avons signé le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) pour assurer une continuité éducative à Pibrac entre l'école, le périscolaire et les activités extrascolaires. Depuis, les règles ont un peu changé et le ministère de l'Éducation nationale et la CAF encouragent à mieux lier le PEDT avec les Conventions Territoriales Globales (CTG). Pour ne pas perdre le fil et être alignés avec les différents dispositifs, nous vous proposons aujourd'hui de prolonger notre convention actuelle de PEDT de 16 mois, donc de septembre 2025 à décembre 2026. Cela nous permettra d'aligner le PEDT avec la CTG pour que tout fonctionne ensemble en harmonie. L'idée est de se donner un temps pour préparer le nouveau PEDT bien calé sur la durée de la CTG, avec des objectifs partagés et un suivi commun, plus de cohérence et plus d'efficacité. C'est une prolongation importante pour continuer à bien accompagner les enfants et les familles à Pibrac. C'est une bonne nouvelle pour Pibrac et nos familles. Je vous invite à approuver cette délibération.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202506DEAC60 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES » Approbation de l'avenant prolongeant la convention du Projet Éducatif Territorial et du Plan mercredi – Période 2025-2026

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

12. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - PATRIMOINE – Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Mme CORTIJO, Maire

La Fondation du Patrimoine est un organisme reconnu d'utilité publique qui a pour objectif la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti de proximité, public et privé, non protégé par l'État. L'une de ses missions est d'aider les porteurs de projets à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices. Cette fondation est représentée localement par la délégation régionale Occitanie Pyrénées située à Toulouse. Notre Commune possède sur son territoire un bâtiment endommagé datant du XIX^e siècle qu'il convient de préserver pour son intérêt patrimonial. C'est la raison pour laquelle la Ville a adhéré en 2022 à la Fondation du Patrimoine. Ainsi, la Commune a pu bénéficier d'un accompagnement pour le projet de restauration de ce bâtiment baptisé le Pavillon Mystère, situé à la croisée des routes de Mondonville et de Cornebarrieu. La restauration de ce bâtiment étant engagée en 2025, la poursuite du partenariat et de l'adhésion à la Fondation du patrimoine est donc nécessaire. Cette adhésion permettra de poursuivre la préservation de notre patrimoine pibracais. C'est pour cela que je sollicite le renouvellement de cette adhésion. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je me réjouis que l'on puisse restaurer ce Pavillon Mystère, mais au-delà de cela, c'est un bâtiment d'intérêt patrimonial peu significatif eu égard aux autres bâtiments et monuments classés dont la Ville a la propriété. Ma question est de savoir si vous envisagez d'activer ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine au-delà du Pavillon Mystère pour d'autres réhabilitations qui mériteraient de l'être eu égard aux bâtiments d'intérêt patrimonial et classés de la Ville.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, je vous confirme que cela aura un intérêt pour d'autres bâtiments. C'est pour cela que nous renouvelons notre adhésion.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je pense notamment à l'église. Pour ceux qui connaissent un peu le bâtiment, si vous en faites un peu le tour, l'église nécessite un investissement assez conséquent. Je pense qu'il faut vraiment regarder cela de près parce que des fissures apparaissent, notamment sur le donjon et des fissures structurales existent derrière sur les fondations. Au-delà du Pavillon Mystère, cela nécessite un investissement assez conséquent.

Mme CORTIJO, Maire

Lors d'un précédent Conseil municipal, vous nous aviez parlé des travaux de l'église. A ce jour, nous avons fait vérifier le pilier qui est sous les cloches ainsi que la poutre. Cela nécessite des travaux que nous allons engager pour un montant d'un peu plus de 4 000 euros. Nous allons déjà commencer par cela. Ils feront ensuite le tour de tous les bâtiments pour voir l'urgence.

S'agissant du point d'avancement de ce Pavillon Mystère, il y a eu la restauration des bases de fondations puisque l'humidité s'infiltrait. Avant que cela ne s'écroule, ils ont commencé par la base. Nous avons fait un drain périphérique qui est achevé et payé pour un montant de 5 133 euros. Début septembre, nous allons restaurer la charpente et la couverture qui est en cours. C'est un engagement à hauteur de 25 k€. Ce qui est assez profitable à la Commune, c'est que ces travaux vont être réalisés avec la section menuiserie du Lycée Le Garros d'Auch. Je trouve que c'est un projet intéressant puisqu'on y mêle aussi les étudiants. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202506DEAC61 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - PATRIMOINE » Renouvellement de l'adhésion de la ville de Pibrac à la Fondation du Patrimoine
Délibération approuvée avec 29 voix POUR

13. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent adjoint administratif

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il est proposé de créer un emploi permanent pour le secrétariat des services techniques. Nous ouvrons ce poste en catégorie C adjoint administratif ou en catégorie B rédacteur territorial à temps complet. Comme nous le faisons à chaque fois, si nous n'arrivons pas à recruter un fonctionnaire, cette délibération permet d'embaucher un contractuel.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pouvez-vous justifier l'ouverture de ce poste ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous faisons une ouverture parce que nous le mettons dans deux catégories différentes alors qu'avant il n'était ouvert que sur une seule catégorie. Pour le poste laissé vacant par la personne qui est partie en mobilité, nous ouvrons la possibilité sur deux catégories pour être sûrs de le pourvoir.

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pouvez-vous nous faire un point relatif aux dernières ouvertures et aux recrutements ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Deux policiers municipaux arrivent le 17 juin. Nous avons voté l'ouverture de deux postes.

Nous avons voté l'ouverture d'un poste à l'urbanisme qui est pourvu. Une personne est arrivée au mois de mars.

Une personne est arrivée au service juridique pour s'occuper des marchés et de la commande publique.

S'agissant des recrutements en cours, nous avons ouvert la dernière fois deux postes au théâtre (un poste d'administrateur et un poste de technicien), les jurys de recrutement se font la fin du mois.

Nous avons également un poste d'animateur à la Maison des Citoyens. Le recrutement a été effectué la semaine dernière. La candidate a accepté. Elle devrait arriver au mois de juillet.

La coordinatrice enfance jeunesse est partie. Nous avons rouvert le poste. L'annonce est en cours de publication, donc les recrutements se feront après.

Aux espaces verts, nous avons un recrutement en cours suite à un départ à la retraite.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC62 « RESSOURCES HUMAINES » Création d'un emploi permanent - secrétaire des services techniques
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

14. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Suite à la précédente délibération de création d'un poste, il faut modifier le tableau des effectifs.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

S'agissant de la Maison des Citoyens, combien de personnes sont affectées à cet établissement ?

Mme CORTIJO, Maire

Il ne vous a pas échappé qu'il y avait un Centre social puisque la Maison des Citoyens abrite le Centre social. Le Centre social a un animateur référent familles. Nous avons également un poste de responsable de la Maison des Citoyens, mais qui est considéré aussi Centre social. Et puis, nous avons l'accueil. Nous avons donc trois postes en sachant que ces postes sont conditionnés par des dotations de la CAF. Si nous n'avons pas d'agrément, il n'y aura pas de Centre social. Ce ne sont pas des créations de postes, mais de la réorganisation des services orientée par la CAF. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202506DEAC63 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du tableau des effectifs
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

15. ADMINISTRATION Tirage au sort des jurés d'assises

Mme CORTIJO, Maire

Il appartient au Maire de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2026. Nous allons faire un tirage au sort public effectué à partir des listes électorales. La loi ne précise pas les modalités pratiques du tirage au sort. Celui-ci s'effectue chaque année lors d'une séance publique du Conseil municipal. Ce n'est pas une obligation, mais nous avons souhaité le rendre public. Le nombre de jurés pour la liste annuelle est fixé par arrêté préfectoral proportionnellement au tableau officiel de la population, à raison d'un juré pour 1 300 habitants. Ainsi, pour 2025, le nombre de jurés de la Haute-Garonne à désigner s'élève à 1 138. La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de non que de jurés attribués à la circonscription. Pour Pibrac, le nombre de jurés à désigner est fixé à 7, donc 21 noms devront être tirés au sort.

Pour rappel, peuvent exercer les fonctions de jurés, les citoyens de l'un ou l'autre sexe âgés d'au moins 23 ans au 1^{er} janvier 2026, sachant lire et écrire en français, jouissant des droits politiques, civils et de famille et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacités ou d'incompatibilités énumérées par les articles 256 et suivants du Code de procédure pénale.

Lors du tirage au sort, il ne m'appartient pas de relever les incompatibilités ou les incapacités dont je pourrais avoir connaissance. Ces attributions sont celles de la commission qui doit se réunir au siège de la Cour d'assises. C'est à elle qu'incombera d'exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légales.

Les personnes qui vont être désignées ce soir seront informées par courrier de leur inscription et une fois que la liste préparatoire sera arrêtée, elle sera transmise au greffe de la Cour d'appel avant le 15 juillet 2025.

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Je propose de désigner Anne DHELLEMMES et Nathalie FAYE pour vérifier les lignes Excel désignées par les élus et de vérifier que les administrés désignés remplissent les conditions d'âge. Une fois la vérification opérée, nous demanderons à la Secrétaire de séance, Madame PRADIER, de noter les prénoms et noms des administrés désignés.

M. COSTES, Conseiller Municipal
870.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Elsa BAYEUX.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
1 254.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Nabila KABOU.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal
1 789.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Odile PUJOLLE.

M. BEAUVAIS, Conseiller Municipal
5 423.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Isabelle SCOLARO.

M. FACCO, Conseiller Municipal
6 666.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Michel PITTON.

M. LE BOT, Conseiller Municipal
3 489.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Bronislava PELLETIER.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
5 900.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Serge LEVADE.

M. DELPEUCH, Adjoint au Maire
4 600.

Mme CORTIJO, Maire
La personne est trop jeune.

M. DELPEUCH, Adjoint au Maire
4 599.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Robert TAGLIAFERRO.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
101.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Alexandra ANDREESCU.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire
3 111.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Florence ROUSSY.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
5.

Mme CORTIJO, Maire
Trop jeune.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
10.

Mme CORTIJO, Maire
Trop jeune aussi.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
19.

Mme CORTIJO, Maire
Trop jeune.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
50.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Yanis ABDELGUERFI.

Mme CORTIJO, Maire
1 959. Madame Estelle DAVID.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
1 659.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Jean-Louis DELON.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
4 625.

Mme CORTIJO, Maire
Trop jeune.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
3 548.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur André QUET.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
42.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Nathalie PIQUEMAL.

M. SALVADOR José, Conseiller Municipal
70.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Mustapha AKLA.

M. BEAUDOU, Conseiller Municipal
2 008.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Karine TORTORICI.

Mme MOUTON, Conseillère Municipale
2 805.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Tom LOUSTRIC.

M. COSTES, Conseiller Municipal
1 903.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Anne-Marie PERRUZZETTO.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
3 210.

Mme CORTIJO, Maire
Madame Florence MAZZOLENNI.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal
3 109.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Christophe GARDEY DE SOOS.

<i>Délibération n°202506DEAC64 « ADMINISTRATION » Tirage au sort des jurés d'assises</i> <i>Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.</i>
--

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

S'agissant des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune depuis le dernier Conseil municipal, vous avez remarqué que nous avons posé Arthur et Zoé sur les trottoirs. Cela fait suite à une suggestion du quartier numéro un. Nous essayons de faire lever le pied aux automobilistes. Ils sont mignons ces petits Arthur et Zoé.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Je pense que je vois assez régulièrement Arthur. Habituellement, sur beaucoup de communes, le petit garçon est placé beaucoup plus près de l'endroit où il y a un risque. Chez nous, on est à un peu plus de 50 mètres des passages piétons. C'est juste une remarque. Habituellement, c'est plutôt proche du carrefour puisque cela attire l'attention.

Mme CORTIJO, Maire

Donc celui qui est dans la rue ? Le rouge ?

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Le jaune, en remontant le Chemin de Beauregard, dès qu'on a passé le virage. Là, pour ceux qui vont vite, il y a accélération. J'ai posé la question un peu à l'aveugle à deux ou trois personnes qui m'ont dit que l'on ne fait pas l'association immédiate entre le bonhomme et les passages piétons qui sont 50 à 80 mètres après. Ils sont un peu

plus loin. On a l'attention attirée, on regarde, mais il n'y a pas de passage piéton. Nous faisons attention, car nous y passons tous les jours, mais pour quelqu'un qui va aller un peu plus vite, les prochains devraient être un peu plus proches.

Mme CORTIJO, Maire

Tu as raison, mais nous avons fait confiance au Territoire Ouest qui nous a conseillé de les mettre là avec les distances.

M. KLYSZ, Conseiller Municipal

Dans d'autres communes, je trouve que cela attire plus l'œil. En général, les passages piétons sont plutôt à 10 ou 15 mètres, grand maximum, mais pas à 50 ou 60 mètres. C'est juste une remarque.

Mme CORTIJO, Maire

Merci. Nous avons remis les cartes électorales à nos jeunes électeurs. Il y en avait eu 94 et nous en avons eu un tiers.

Nous avons également fait les nouveaux arrivants à la Maison des Citoyens. Il y avait très peu de personnes, mais nous leur avons fait visiter la Maison des Citoyens. Ils sont arrivés le jour où il y avait la fête à la Maison des Citoyens, c'était assez sympathique.

Nous avons eu la Fête du vélo.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Cela s'est très bien passé avec un dispositif le jeudi pour aller à l'école à vélo. Nous avons eu la journée de la Fête du vélo le samedi avec la bourse de vente des vélos qui marche toujours très, très bien. Et puis, des stands pour de l'information sur les usagers du vélo et comment se déplacer à vélo. C'était très bien.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup. Il y a eu également l'inauguration des Ombrières.

Tout le mois de juin, nous avons Pibrac en Scène par les écoles.

Nous allons faire la Journée des réfugiés.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Elle aura lieu le jeudi 19 juin à partir de 19 h 30 à la salle polyvalente. Ce sera la Journée mondiale des citoyens. Pibrac est une terre d'accueil, elle l'a démontré à plusieurs reprises. La municipalité a décidé de faire de cet événement un moment important pour notre Commune. La Journée mondiale des citoyens a été créée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies. Chaque année, le 20 juin est consacré à cette journée. Nous la faisons un petit peu avant pour des raisons de disponibilité. Je vous invite vraiment à tous venir et à faire venir beaucoup de personnes compte tenu du programme que nous avons conçu depuis fort longtemps avec Madame le Maire, les associations locales et non locales, par exemple SOS Méditerranée. Le Président de l'Occitanie va venir présenter l'activité de SOS Méditerranée. C'est formidable. Il s'agit du bateau qui se balade dans la Méditerranée et qui pêche les malheureux réfugiés, dont beaucoup sont en vie et d'autres sont malheureusement morts. J'ai déjà eu l'occasion de voir cette présentation, elle est vraiment formidable. Ce sera suivi de ce qu'on appelle un forum théâtre pendant lequel les associations vont intervenir sous une forme théâtrale. Pour cela, quelqu'un est chargé de la mise en scène. Nous aurons un théâtre forum avec des associations locales, notamment le Cercle des voisins avec Neus VIALA sur la commune. Neus VIALA est une documentaliste qui a fait de très, très bons films. Je les ai presque tous visionnés. L'un des derniers concerne le Centre de rétention administrative de Cornebarrieu. C'est vraiment émouvant. Ce ne sera pas tout le film, il n'y aura qu'une séquence. Il y aura également d'autres associations, notamment Amnesty International. Et puis, nous avons découvert un jeune poète afghan. C'est formidable, ce sont des mots simples, mais ce n'est que de l'émotion. Cela fera partie de la pièce. Venez donc, s'il vous plaît, à cette belle soirée consacrée aux réfugiés. Cela informe et sensibilise la population, je crois que c'est très bien pour Pibrac qui a su le faire.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Miguel parle de cet événement avec émotion, mais il oublie de dire aussi que vont travailler autour de cet événement les collégiens et les jeunes adolescents. La structure qui fait le théâtre forum le soir pour les adultes va faire des propositions de travail à des collégiens. C'est un bel événement qui va permettre de sensibiliser la jeunesse afin que tout le monde réfléchisse autour de ces problématiques.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup. Avant de passer la parole à Honoré qui va vous présenter les projets immobiliers, je m'étais engagée auprès des élèves de CM1 du Bois de la Barthe à qui j'ai fait la classe un lundi matin à parler d'eux au Conseil municipal. Le vendredi, les parents d'élèves étaient devant la porte parce qu'il manquait un enseignant depuis un mois et demi, il y avait l'inspecteur académique à qui j'ai demandé pourquoi il n'y avait pas de remplaçant. Il m'a répondu qu'ils n'avaient plus de budget. Les bras m'en sont tombés. Je lui ai demandé ce que je pouvais faire à mon petit niveau de Maire. Il m'a répondu qu'il faudrait peut-être un événement médiatique. J'ai demandé à la directrice si je pouvais venir faire classe le lundi matin avec l'écharpe. Bien évidemment, elle a accepté, elle m'avait préparé les cours, donc j'ai fait classe jusqu'à la récréation et nous avons fait une dictée assez difficile. J'avais dit aux élèves que s'ils faisaient moins de deux fautes, je parlerais d'eux au Conseil municipal. Ils ont fait la dictée et un jeune garçon a levé le doigt et m'a dit : « Maîtresse, comment allez-vous savoir qui a fait moins de fautes puisque ce n'est pas vous qui allez corriger les dictées ? » Je lui ai dit : « Oui, effectivement, c'est une bonne raison, donc puisque c'est comme cela, je parlerai de vous tous au Conseil municipal ». C'est chose faite. Je les embrasse. Je leur souhaite de bonnes vacances. D'abord, une bonne fin de scolarité et je sais qu'ils vont bien repartir avec une nouvelle enseignante

Le 12 juin, nous aurons la commémoration de la stèle des fusillés François VERDIER à 10 h 30 avec la participation de l'école du Bois de la Barthe et de deux classes du lycée international.

Je laisse la parole à Monsieur NOUVEL pour la présentation des projets immobiliers.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

J'ai l'habitude de vous présenter les projets immobiliers lorsqu'ils ont été signés et devenus exempts de tout recours. Là, c'est un projet immobilier qui se situe 15 Avenue François Verdier. Le promoteur immobilier s'appelle In'li. Il s'agit d'une filiale d'Action Logement qui recueille le 1 % patronal. C'est un projet destiné à des salariés qui peuvent accéder à la propriété. C'est un petit peu surchargé parce que c'est la planche qui figure dans le permis de construire.

Ce projet comporte huit villas numérotées de 1 à 8 jumelées d'un étage. Ce sont des duplex.

Il y a trois T5 et le reste concerne des T4. Il y a trois logements sociaux qui correspondent aux 35 % de la surface plancher total. C'est un terrain qui fait 2 800 m². On a un petit peu renforcé puisque nous sommes près de la gare, donc d'un moyen de transport.

Ce projet a donné lieu à une première réunion de concertation avec le voisinage proche au mois de mars de l'an dernier. Il y avait eu un certain nombre de remarques, voire de contestations qui ont donné lieu ensuite, au mois de juillet de 2024, à une deuxième réunion sur place avec les riverains tout proches. L'aménageur a répondu favorablement à un certain nombre de remarques, notamment sur des co-visibilités avec des voisins. Il y en a très peu. Cela donne ce résultat. Il y a deux places de stationnement par logement : un garage et une place devant le garage. Il y a trois places visiteurs, plus deux places PMR. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je n'ai pas très bien compris. Cela représente combien de logements au total ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Huit logements, dont trois T5 et cinq T4.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Et en places de parking ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Deux places de parking avec le garage pour chaque logement, plus trois places visiteurs, plus une place pour personnes handicapées. Y a-t-il d'autres questions ? (Non). Je vous remercie.

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons terminé ce Conseil municipal. Je vous propose de nous retrouver le 8 juillet pour le prochain Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne semaine et à bientôt. Merci beaucoup.

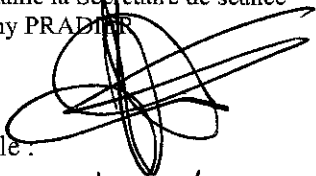
La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 20 h 00.

Délibération n° 202506DEAC64 « ADMINISTRATION »
Tirage au sort des jurés d'assises
Adoptée par 29 voix POUR

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALEY Franck - PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - MOUTON Rachel - BEAUDOU Benoît - BEAUVAIS Romuald - DHELLEMES Anne - COSTES Bruno - KLYSZ Didier - BASQUIN Odile
Ayant donné pouvoir : Benoît RABOT à Laurence TARQUIS - Guillaume BEN à Honoré NOUVEL - Corinne DUFILS JUANOLA à Laurence DEGERS - Nathalie CROSTA à Nathalie FAYE - Yann KERGOULAY à Benoît BEAUDOU - Nathalie NICOLAÏDES à Bruno COSTES - Gilles ROUX à Odile BASQUIN - Marion JOUAN RENAUD à Nicolas DELPEUCH - LACAMBRA-ROUCH Béatrice à Romuald BEAUVAIS

Madame la Secrétaire de séance
Fanny PRADIER



Acte publié le :

11/07/2025

Madame le Maire
Denise CORTIJO



